

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Nom de l'école :	École secondaire de l'Odysée
Nom de la direction responsable du dossier :	Stéphanie Daigneault, directrice adjointe
Nom du coordonnateur du dossier :	Caroline Bellavance-Parent, psychoéducatrice
Noms et fonctions des membres du comité sain et sécuritaire de l'école :	Stéphanie Daigneault, directrice adjointe Marie-Claude Baril, éducatrice spécialisée Caroline Bellavance-Parent, psychoéducatrice
Particularités de l'école : <i>(nombre d'élèves, classes spéciales, autres informations pertinentes)</i>	Plus de 1300 élèves de la 1 ^{ère} à la 5 ^e secondaire. De plus, elle reçoit les élèves en difficultés d'apprentissage (DAP) du secteur Ouest du Centre de Services scolaire des Affluents qui représentent 15% de la population. Nous avons des profils locaux tels que plein air et baseball. Nous sommes la seule école publique à recevoir les jeunes hockeyeurs aux aspirations professionnelles de l'Académie Ulysse. Nous avons une équipe d'enseignants stable. Services offerts aux élèves : orthopédagogie, psychoéducation, orientation scolaire et professionnelle, éducation spécialisée. L'équipe de direction est formée de quatre gestionnaires.
Valeur (s) provenant du projet éducatif en lien avec le climat scolaire	Respect, confiance et ouverture.
Date d'élaboration du plan de lutte :	27 août et revu le 11 novembre 2021.

1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Analyse	2020-2021
Outils (questionnaires) utilisés pour réaliser l'analyse de la situation de l'école :	Signalement des actes de violence et d'intimidation 2019-2020 et rencontres avec les TES.
Date de la dernière analyse de la situation de l'école :	27 juin 2020
Nombre de situations de violence compilées dans l'outil Violence et intimidation (Papp) :	2019-2020 : 31 2020-2021 : 20
Nombre de situations d'intimidation compilées dans l'outil Violence et intimidation (Papp) :	2019-2020 : 9 2020-2021 : 3
Facteurs de risque de l'école :	Participation des élèves à la vie de l'école, la gestion des conflits, l'utilisation inadéquate des réseaux sociaux, l'implication et la collaboration avec les partenaires de la communauté (absence d'un policier communautaire à l'école). Manque de disponibilités ou manque de temps, absence d'un comité-école, manque de collaboration entre les acteurs concernés.
Facteurs de protection de l'école :	Vision commune dans l'équipe-école Langage, valeurs et orientations clairement définis. Bonne collaboration entre les membres du personnel et les parents. Implication des élèves par le biais de certains comités.

Priorités à améliorer à notre école en lien avec le climat scolaire.

Basées sur l'évaluation du plan de lutte de l'année antérieure et sur l'analyse de la situation.

2021-2022

Nous souhaitons grandement avoir la présence d'un policier sociocommunautaire à l'école. De plus, nous souhaitons que la présence d'une travailleuse de rue dans le quartier fasse en sorte que des élèves qui hésitent à se confier à l'école le fassent à l'externe. Le comité Entraidant est mis sur la glace par manque de temps de la psychoéducatrice. Un sondage sur la sécurité à l'école sera réalisé le 25 novembre 2021, alors nous serons plus en mesure de prioriser certaines actions.

2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

	2021-2022	Qui s'en occupe	Calendrier
Mesures universelles de prévention mises en place :	Par le biais d'un visionnement d'un vidéo sur la cyberviolence à la grande cafétéria, nous voulons nous assurer que tous les élèves de l'école comprennent réellement ce qu'est la cyberviolence.	Tous les enseignants seront invités à accompagner leurs élèves selon l'horaire annoncé.	22 novembre 2021
	<ul style="list-style-type: none"> Signature de la charte québécoise d'engagement contre l'intimidation et la violence (dans l'agenda) 	Les enseignants s'assurent que les élèves signent la charte.	24 novembre 2021
	<ul style="list-style-type: none"> Par le biais de la signature de la charte, chaque élève est informé des moyens de dénonciation dans l'école et de toutes les personnes ressources disponibles. 	Mme Deslauriers fera une annonce à l'intercom.	
	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des animations en classe sur l'intimidation et la cyber intimidation (organismes communautaires, policiers, etc.) et s'assurer d'un réinvestissement en classe par la suite. 	Marie-Claude Baril, éducatrice spécialisée	Tout au long de l'année scolaire
	<ul style="list-style-type: none"> Planifier les animations en classe sur la prévention de la violence sexuelle. 	Caroline Bellavance-Parent, psychoéducatrice.	
	<ul style="list-style-type: none"> Inviter l'organisme le Néo (lutte contre l'homophobie) pour présenter leurs services. 	Marie-Claude Baril, éducatrice spécialisée.	Tout au long de l'année scolaire
		Marie-Claude Baril, éducatrice spécialisée.	Kiosque entre les deux cafétérias le 29

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

	<ul style="list-style-type: none"> Inviter le Néo pendant la journée contre l'homophobie et sur la valorisation de la diversité. 		<p>novembre 2021 de 11h55 à 12h55.</p> <p>Kiosque entre les deux cafétérias le 10 mai 2021 de 11h55 à 12h55.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une semaine contre l'intimidation et la cyber intimidation 	<p>Caroline Bellavance-Parent, psychoéducatrice et Marie-Claude Baril, éducatrice spécialisée</p>	<p>Semaine du 22 au 26 novembre 2021.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre d'information sur l'intimidation et la violence, du plan de lutte à tous les nouveaux enseignants. Rappel au besoin pour les anciens enseignants. 	<p>Stéphanie Daigneault, directrice adjointe.</p>	<p>Journée pédagogique du mois d'août 2021</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Rencontrer les surveillants + TES plancher pour un rappel du plan de lutte et des moyens de dénonciation retenus par l'école particulièrement aux surveillants d'élèves. 	<p>Marie-Claude Baril, éducatrice spécialisée</p>	<p>Tout au long de l'année scolaire</p>

3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

	2021-2022	Qui s'en occupe	Calendrier
Mesures de collaboration prévues :	<ul style="list-style-type: none"> Rendre disponible aux parents le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. (Art. 75.1 LIP). Le document sera présenté au CE et déposé sur le site internet de l'école. 	Nathalie Deslauriers, directrice	24 novembre 2021 suite à l'approbation du plan de lutte au conseil d'établissement.
	<ul style="list-style-type: none"> Rendre disponible aux parents la brochure sur l'intimidation réalisée par le Centre de Services Scolaires des Affluents en la mettant sur le site de l'école. 	Nathalie Deslauriers, directrice	Publication sur le site reconduit en 2021-2022.
	<ul style="list-style-type: none"> Rendre disponible aux parents la liste des intervenants scolaires en mesure d'accompagner leurs enfants dans une situation de violence ou d'intimidation. 	Nathalie Deslauriers, directrice	Envoi par courriel en début d'année scolaire
	<ul style="list-style-type: none"> Organiser un kiosque d'informations sur les différentes semaines de prévention abordées durant l'année scolaire et présenter les ressources disponibles dans l'école. 	Caroline Bellavance-Parent, psychoéducatrice et Marie-Claude Baril, éducatrice spécialisée.	Date à déterminer.
	<ul style="list-style-type: none"> Envoyer, par courriel, l'évaluation du plan de lutte ainsi que le protocole pour contrer l'intimidation dans l'envoi fait aux parents à la fin de l'année scolaire. 	Nathalie Deslauriers, directrice	Juin 2022

4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

	2021-2022	Qui s'en occupe	Calendrier
Modalités prévues :	<ul style="list-style-type: none"> Fournir aux élèves des moyens diversifiés afin qu'ils puissent dénoncer des situations de violence ou d'intimidation auxquelles ils sont confrontés. Présentation des personnes-ressources dans l'école (quel est leur rôle) dans la tournée de classe en début d'année. 	<p>Stéphanie Daigneault, directrice-adjointe, Patricia Lalonde et Julie Triassi, TES.</p> <p>Danielle Simard, directrice-adjointe, Myrienne Parent et France Guimond, TES.</p> <p>Chantal Rainville, directrice adjointe, Keven Landry et Karine Ballard, TES.</p>	<p>Septembre 2021 lors de la tournée des classes et lors de la signature de la charte le 24 novembre 2021.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Rendre les courriels accessibles de tous les TES ainsi que les psychoéducatrices. 	<p>Stéphanie Daigneault, directrice adjointe.</p>	<p>Juin 2022 lors de la préparation du carnet scolaire de 2022-2023.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser la ligne dénonce Odyssee (450) 492-3743 poste 3777 Utiliser le Messenger de la psychoéducatrice (Caro Psed Odyssee) pour dénoncer des situations d'intimidation. 	<p>Caroline Bellavance-Parent, psychoéducatrice.</p>	<p>Tout au long de l'année scolaire.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un dépliant sur l'intimidation 	<p>Enseignants en éthique et culture religieuse secondaire 2</p>	<p>Octobre 2021</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer le conseil des élèves pour sensibiliser les jeunes à dénoncer 	<p>Caroline Bellavance-Parent, psychoéducatrice.</p> <p>Katherine Drouin, technicienne en loisirs.</p>	<p>Novembre 2021</p>

1. LES ACTIONS OU INTERVENTIONS QUI DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR UN AUTRE INTERVENANT

2021-2022								
Actions prévues : (Mesures éducatives)	<p>Actions à faire par les intervenants du milieu (T.E.S, enseignants, psychoéducateur, etc.) :</p> <p>Mesures possibles à réaliser selon les besoins des élèves impliqués dans la situation :</p>							
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">Victime</th> <th style="width: 50%; text-align: center; padding: 5px;">Auteur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"> <p>Lorsqu'une situation se produit, d'abord déterminer s'il s'agit d'intimidation ou d'un conflit ou d'un acte de violence isolé étant donné que le type d'intervention varie selon le cas. Valider avec la personne qui reçoit le dévoilement.</p> </td> <td style="padding: 5px;"> <p>Lorsqu'une situation se produit, d'abord déterminer s'il s'agit d'intimidation ou d'un conflit ou d'un acte de violence isolé étant donné que le type d'intervention varie selon le cas. Valider avec la personne qui reçoit le dévoilement.</p> </td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"> <p>Rencontrer la victime et la référer au TES ou à la psychoéducatrice de son niveau. La situation peut être dénoncée par différents moyens (en personne, par courriel, par la ligne confidentielle et par Messenger).</p> </td> <td style="padding: 5px;"> <p>Clarifier les rôles et responsabilités des divers acteurs lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence se produit.</p> </td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"> <p>Signaler les actes de violence et d'intimidation par le biais du portail applicatif des employés du Centre de Services scolaire des Affluents.</p> </td> <td style="padding: 5px;"> <p>Signaler les actes de violence et d'intimidation par le biais du portail applicatif des employés du Centre de Services scolaire des Affluents.</p> </td> </tr> </tbody> </table>	Victime	Auteur	<p>Lorsqu'une situation se produit, d'abord déterminer s'il s'agit d'intimidation ou d'un conflit ou d'un acte de violence isolé étant donné que le type d'intervention varie selon le cas. Valider avec la personne qui reçoit le dévoilement.</p>	<p>Lorsqu'une situation se produit, d'abord déterminer s'il s'agit d'intimidation ou d'un conflit ou d'un acte de violence isolé étant donné que le type d'intervention varie selon le cas. Valider avec la personne qui reçoit le dévoilement.</p>	<p>Rencontrer la victime et la référer au TES ou à la psychoéducatrice de son niveau. La situation peut être dénoncée par différents moyens (en personne, par courriel, par la ligne confidentielle et par Messenger).</p>	<p>Clarifier les rôles et responsabilités des divers acteurs lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence se produit.</p>	<p>Signaler les actes de violence et d'intimidation par le biais du portail applicatif des employés du Centre de Services scolaire des Affluents.</p>
Victime	Auteur							
<p>Lorsqu'une situation se produit, d'abord déterminer s'il s'agit d'intimidation ou d'un conflit ou d'un acte de violence isolé étant donné que le type d'intervention varie selon le cas. Valider avec la personne qui reçoit le dévoilement.</p>	<p>Lorsqu'une situation se produit, d'abord déterminer s'il s'agit d'intimidation ou d'un conflit ou d'un acte de violence isolé étant donné que le type d'intervention varie selon le cas. Valider avec la personne qui reçoit le dévoilement.</p>							
<p>Rencontrer la victime et la référer au TES ou à la psychoéducatrice de son niveau. La situation peut être dénoncée par différents moyens (en personne, par courriel, par la ligne confidentielle et par Messenger).</p>	<p>Clarifier les rôles et responsabilités des divers acteurs lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence se produit.</p>							
<p>Signaler les actes de violence et d'intimidation par le biais du portail applicatif des employés du Centre de Services scolaire des Affluents.</p>	<p>Signaler les actes de violence et d'intimidation par le biais du portail applicatif des employés du Centre de Services scolaire des Affluents.</p>							

2. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

2021-2022	
<p>Mesures de confidentialité prévues :</p> <p>S'assurer de l'échange d'informations entre les membres du personnel concernés (enseignants, direction, T.E.S. et responsable du SDG) lors de situations de violence majeure ou d'intimidation, tout en maintenant la confidentialité.</p>	<p>Actions prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser le personnel sur l'importance de respecter la confidentialité lors d'une dénonciation. <ul style="list-style-type: none"> • En évitant les discussions de corridor • En préservant l'identité des témoins, des victimes et des intimidateurs • En s'assurant de la pertinence de l'information • En limitant le nombre de personnes qui ont accès à l'information. • S'assurer que la transmission d'information au TES de niveau concerné se fasse rapidement.

3. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR D'UN TEL ACTE

2021-2022			
Mesures de soutien ou d'encadrement prévues :	VICTIMES	AUTEURS	TÉMOINS (s'il y a lieu)
	<ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance du signalement et évaluer la situation. Rencontrer la victime et lui offrir l'accompagnement dont elle a besoin : évaluer sa capacité à réagir devant la situation, s'informer de la fréquence des gestes et l'informer que je vais la revoir rapidement pour vérifier si la situation se reproduit. Mettre en place des mesures de protection, selon la situation et les besoins de la victime. Offrir des ateliers sur les habiletés sociales, au besoin. Rappeler aux élèves les pages des ressources dans le carnet scolaire. 	<p>Intervenir auprès de la ou des personnes qui intimident :</p> <ul style="list-style-type: none"> Leur demander de cesser l'intimidation. Leur rappeler la position de l'école quant aux actes de violence et d'intimidation ainsi que les règles de conduite de l'école. Vérifier si elles comprennent que leur comportement est inacceptable Leur rappeler le comportement attendu. Les responsabiliser face à leur comportement. Appliquer des sanctions, incluant au besoin des mesures de réparation. Inclure certains jeunes dans le programme Dominos (gestion de la colère et des conflits). Rappeler aux élèves les pages des ressources dans le carnet scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Faire un suivi auprès des témoins quelques jours plus tard et à plus long terme, au besoin. Rappeler aux élèves les pages des ressources dans le carnet scolaire.

4. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SPÉCIFIQUEMENT AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (GRAVITÉ, RÉPÉTITION DU GESTE, ETC.)

2021-2022

Modalités prévues :

- S'assurer que chaque élève et leurs parents prennent connaissance du protocole contre l'intimidation et la violence.
- S'assurer que les parents prennent connaissance des règles de vie et des mesures prises par l'école lors des actes d'intimidation ou de violence.
- Appliquer le protocole d'intimidation.
- Maintenir la section touchant directement l'intimidation/cyber intimidation au code de vie de l'école.

5. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (VICTIMES, AUTEURS, TÉMOINS ET LEURS PARENTS; ENGAGEMENT DE LA DIRECTION)

2021-2022

Suivi qui sera fait auprès des victimes, auteurs, témoins ainsi qu'à leurs parents (par qui, de quelle façon et à quelle fréquence).

- Faire un suivi auprès de la victime quelques jours plus tard et à plus long terme si besoin il y a.
- Faire un suivi auprès de l'intimidateur quelques jours plus tard et à plus long terme si besoin il y a. Référence aux partenaires au besoin (CSSS, professionnels de l'école, Équijustice, policiers)
- Faire un suivi auprès du témoin afin de valoriser une fois de plus son rôle et s'assurer qu'il se sent en sécurité.
- S'assurer que les parents soient informés des suivis entourant leur enfant peu importe leur rôle dans la situation dénoncée.

Dates de révision ou d'actualisation (au cours de l'année) :

Le plan de lutte sera révisé par le comité en janvier et mai 2022

Date d'approbation par le CE :

24 novembre 2021